

<https://interlangues.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article901>



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



BTS Tertiaire : arrêté modificatif

- INTERLANGUES - S'INFORMER -



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Date de mise en ligne : jeudi 18 novembre 2021

Copyright © Site Interlangues Ac-Lyon - Tous droits réservés

L'arrêté modificatif concernant les épreuves de BTS tertiaires est paru au JO de ce matin.

[Arrêté du 3 novembre 2021 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)